

LE KIOSQUE À MUSIQUE



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : L'adhésion à l'association est obligatoire. Le montant de l'adhésion est intégralement versé au moment de l'inscription.

Article 2 : Toute année commencée est due. Les cotisations des cours pourront être réglées soit **en totalité au moment de l'inscription, soit en plusieurs fois avec la mise en place d'un échancier.**

Article 3 : Les cours de musique étant dispensés au sein de la Maison du Citoyen et de la Vie Associative, nous demandons aux élèves et adhérents le respect des locaux et du matériel mis à disposition.

Article 4 : Les élèves sont priés de respecter l'horaire des cours.

Article 5 : Pour les cours d'éveil musical tout particulièrement, nous demandons aux parents de prendre toutes les dispositions afin que les cours commencent et se terminent à l'heure, Le Kiosque à Musique ne pouvant assurer une garderie.

Article 6 : Toute absence prévue d'un élève à un cours, devra être signalée au moins 48 heures à l'avance.

Article 7 : En cas d'absence de l'élève à l'un des cours, ce cours pourra être reporté par le professeur en fonction de la disponibilité de celui-ci, si l'article 6 est respecté.

Article 8 : En cas d'absence du professeur, le ou les cours seront : soit reportés ultérieurement par le professeur, soit dispensés par un professeur remplaçant, soit remboursés.

Article 9 : Pour les mineurs, les parents sont invités à vérifier la présence du professeur avant de laisser leur enfant aux cours.

Article 10 : Tout élève s'engage à fournir un travail régulier et à être assidu aux cours et répétitions. Le travail personnel demandé par le professeur ainsi que l'assiduité sont requis de la part des élèves.

Article 11 : Tout élève inscrit dans une discipline instrumentale doit avoir un instrument mis à disposition par sa famille. Il s'engage également à acquérir tout le matériel pédagogique nécessaire à sa formation.

Article 12 : Les cours commencent à partir de la 3^{ème} semaine complète de septembre de l'année scolaire en cours et se terminent la dernière semaine (incluse) du mois de juin suivant. Les tarifs indiqués s'entendent pour un cours hebdomadaire. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

« La musique donne une âme à nos cœurs et des ailes à la pensée. »

Platon